



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 20943

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le droit à pension, au décès du mari, reconnu au conjoint divorcé ou survivant, au prorata de la durée du mariage. Aujourd'hui, l'union libre est très répandue et, pour de nombreux couples, la durée de vie commune ne se limite plus aux années passées dans le cadre du mariage. Par conséquent, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'inclure dans la durée d'union retenue les années de concubinage notoire ayant précédé le mariage.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20943

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5980